

420LM2/9

COLLECTIF

SOCIÉTÉ  
NATIONALE

ANNEXE N° 1

A L'ORDRE GÉNÉRAL N° 1

des  
CHEMINS DE FER  
FRANÇAIS

28 MAR 1939

*Repartition normale à 1/5000*

Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 1939.

D

Col.

Nm  
83

## LIMITES TERRITORIALES DES RÉGIONS DE LA S. N. C. F.

La liste ci-après donne, pour chaque Région de la S. N. C. F., les gares autres que les gares frontières marquant la limite territoriale de la Région.

Les gares dont les noms sont imprimés en caractères gras sous la rubrique d'une Région sont exploitées par cette Région ; les autres sont exploitées par la Région voisine.

Le Directeur du Service Central du Mouvement a délégation pour apporter, sur la proposition des Directeurs de l'Exploitation des Régions intéressées toute précision utile à la liste ci-après, notamment en ce qui concerne le point kilométrique exact marquant la limite des Régions.

### I. — RÉGION DE L'EST

#### GARES LIMITES DE LA RÉGION :

- a) AVEC LA RÉGION DU SUD-EST : Morvillars, Belfort, Lure, Vesoul, Gray, Is-sur-Tille, Nuits-sous-Ravières, St-Florentin-Vergigny, Sens-Lyon, Montereau.
- b) AVEC LA RÉGION DU NORD : Sucy-Bonneuil, La Rapée-Bercy, La Chapelle-Triage, Pantin, Noisy-le-Sec, Aulnay-sous-Bois, Gagny, Mareuil-sur-Ourcq, La Ferté-Milon, Soissons, Laon, Liart, Hirson.

### II. — RÉGION DU NORD

#### GARES LIMITES DE LA RÉGION :

- a) AVEC LA RÉGION DE L'EST : Hirson, Liart, Laon, Soissons, La Ferté-Milon, Mareuil-sur-Ourcq, Gagny, Aulnay-sous-Bois, Noisy-le-Sec, Pantin, La Chapelle-Triage, La Rapée-Bercy, Sucy-Bonneuil.
- b) AVEC LA RÉGION DU SUD-EST : Valenton, Villeneuve-Triage, Bercy-Lyon, La Rapée-Bercy.
- c) AVEC LA RÉGION DU SUD-OUEST : Juvisy, Choisy-le-Roi, Paris-Ivry.
- d) AVEC LA RÉGION DE L'OUEST : Grenelle-Marchandises, Auteuil-Boulogne, Courcelles-Ceinture, Paris-Batignolles, Argenteuil-Etat, Argenteuil-Triage, Eragny-Neuville, Pontoise, Trie-Château, Gournay-Ferrières, Darnetal, Serqueux, Eu, Clères.

*Abrogé*

### III. — RÉGION DE L'OUEST

#### GARES LIMITES DE LA RÉGION :

- a) **AVEC LA RÉGION DU NORD** : Clères, Eu, Serqueux, Darnetal, Gournay-Ferrières, Trie-Château, Pontoise, Eragny-Neuville, Argenteuil-Triage, Argenteuil-Etat, Paris-Batignolles, Courcelles-Ceinture, Auteuil-Boulogne, Grenelle-Marchandises.
- b) **AVEC LA RÉGION DU SUD-OUEST** : Savigny-sur-Orge, Massy-Palaiseau G. C., Gallardon, Chartres, Courtalain-St-Pellerin, Sargé-sur-Braye, Pont-de-Braye, Château-du-Loir, Aubigné, Le Mans, Tours, Port-Boulet, Montreuil-Bellay, Thouars, Airvault, Parthenay, St-Benoil (Vienne), Ruffec, Angoulême, Coutras, Libourne, Bordeaux-Benauges.

### IV. — RÉGION DU SUD-OUEST

#### GARES LIMITES DE LA RÉGION :

- a) **AVEC LA RÉGION DE L'OUEST** : Bordeaux-Benauges, Libourne, Coutras, Angoulême, Ruffec, St-Benoît (Vienne), Parthenay, Airvault, Thouars, Montreuil-Bellay, Port-Boulet, Tours, Le Mans, Aubigné, Château-du-Loir, Pont-de-Braye, Sargé-sur-Braye, Courtalain-St-Pellerin, Chartres, Gallardon, Massy-Palaiseau G. C., Savigny-sur-Orge.
- b) **AVEC LA RÉGION DU NORD** : Choisy-le-Roi, Juvisy, Paris-Ivry.
- c) **AVEC LA RÉGION DU SUD-EST** : Juvisy, Malesherbes, Auxy-Juranville, Montargis, Gien, Cosne, Saincaize, Moulins-sur-Allier, Gannat, Clermont-Ferrand, Arvant, Saint-Flour, La Bastide-St-Laurent-les-Bains, Le Vigan, Montpellier, Sète-Ville.

### V. — RÉGION DU SUD-EST

#### GARES LIMITES DE LA RÉGION :

- a) **AVEC LA RÉGION DU SUD-OUEST** : Sète-Ville, Montpellier, Le Vigan, La Bastide-St-Laurent-les-Bains, Saint-Flour, Arvant, Clermont-Ferrand, Gannat, Moulins-sur-Allier, Saincaize, Cosne, Gien, Montargis, Auxy-Juranville, Malesherbes, Juvisy.
- b) **AVEC LA RÉGION DU NORD** : Villeneuve-Triage, Valenton, Bercy-Lyon, La Rapée-Bercy.
- c) **AVEC LA RÉGION DE L'EST** : Montereau, Sens-Lyon, Saint-Florentin-Vergigny, Nuits-sous-Ravières, Is-sur-Tille, Gray, Vesoul, Lure, Belfort, Morvillars.

*Le Directeur Général,*

**R. LE BESNERAIS**